

économico-politique par delà les frontières. D'ailleurs, comme le montrait déjà Max Weber, il existe bien un lien entre « *l'avènement du capitalisme marchand, l'enchevêtrement des capacités d'exercice de l'autorité politique et l'âge d'or des villes européennes entre le 18^e et le 19^e siècles* »⁵.

Quels liens avec l'ErE ?

Cette brève présentation du mouvement du municipalisme laisse déjà transparaître des points communs et des différences avec nos pratiques en ErE.

Le municipalisme interroge, comme le fait l'ErE, la relation entre la personne et l'environnement dans toutes ses dimensions. L'ancrage au territoire est un pilier essentiel tant de l'ErE que du municipalisme. Aussi, les recherches en ErE, tout comme les réflexions des tenants du municipalisme, accordent une place importante aux dimensions politique et critique. Cependant, ces questions de gouvernance et de pouvoir ne sont pas aussi prégnantes au sein de nos pratiques de terrain.

« *Il faut un équilibre entre les différentes échelles. Plus l'échelle est grande, plus le pouvoir échappe au citoyen... La démocratie représentative est souvent si décevante ! Je pense que les lieux sur lesquels nous avons pris, ce sont nos quartiers. Ce sont dans ces contextes-là, que l'on doit nidifier nos engagements* », considère Lucie Sauvé⁶. Peut-être pourrions-nous dès lors nous inspirer de

ce mouvement du municipalisme et nous rappeler que reprendre possession de sa ville, se la réapproprier, c'est aussi reprendre possession de sa vie ! Que l'environnement, c'est aussi son quartier, puis plus largement sa ville et sa gestion politique, dont les décisions prises affectent la vie au quotidien de ses habitant-e-s.

Peut-être pourrions-nous investir ce mouvement municipaliste comme lieu de connexion, de réseautage ? Nous permettant ainsi de travailler davantage avec d'autres secteurs associatifs et ainsi relier nos actions et démultiplier leurs effets.

Karima METTIOUI

¹ J. Durand Folco, « A nous la ville ! Traité de municipalisme », Ecosociété, Québec, 2017, p.177. (disponible au centre de documentation du Réseau Idée)

² Alain Faure, « Un traité de municipalisme prisonnier d'une lecture idéologique », A nous la ville ! Un traité de municipalisme, J. Durand Folco, *L'Observatoire* 2018/1 (N° 51), Ecosociété, Montréal, 2017, p. 86-87.

³ Intervention de M. Fricaudet lors de la deuxième édition des Rencontres de Géopolitique Critique, du 8 au 11 mars 2017, à Grenoble. Propos recueillis par David Gabriel. <http://bit.ly/municipalisme-1>

⁴ Intervention de J. Durand Folco dans le cadre de la conférence inaugurale « Instituer par le design », le 20 novembre 2017. <http://bit.ly/municipalisme-2>

⁵ Patrick le Galès et Tommaso Vitale, dossier métropole n°3, Les défis des métropoles : ce qui est gouverné et ne l'est pas, Cogito : la lettre de la recherche, SciencesPo, 9 octobre 2017.

<http://bit.ly/municipalisme-3>

⁶ interrogée par le Réseau Idée le 25/10/2018

APE :

des modifications encourageantes

Le 4 octobre, le Gouvernement wallon a adopté l'avant-projet de Décret relatif à la réforme APE. Une nouvelle formule de calcul de la subvention plus favorable a été introduite et un budget supplémentaire de 58 millions € a été dégagé à cette fin. L'indexation reste, par contre, en deçà des revendications du secteur non-marchand.

Concrètement, quelques avancées sont à observer :

- Toutes les décisions APE à durée déterminée en vigueur au 31/12/2019 sont reprises et ne se verront pas délestées de 20 % !
- Amélioration de la formule de calcul de la subvention : les points « subventionnés » (réellement financés moins les trop versés) remplacent les points octroyés. Cette option a pour effet de gommer la plupart des impacts dus aux « accidents » d'occupation survenus dans la période utilisée pour opérer les calculs (2015-2016). Elle relève ainsi le niveau de subvention à un niveau proche des 100% en valeur 2015-2016.
- Le coefficient d'indexation (qui permet d'obtenir le montant de la subvention en 2020 au départ des données 2015/2016) passe de 2,89 % à 4,32 %. D'où sort ce chiffre ? Il est basé sur l'évolution moyenne de la valeur du point au cours des dernières années. L'UNIPSO avait estimé nécessaire de porter ce coefficient à 6% ; elle n'a été entendue que partiellement sur ce point.

- Notons également qu'en matière d'obligations de l'employeur, rien ne change. Il est toujours question de respecter le volume de l'emploi ex-APE et le seuil de tolérance de 10 % est maintenu. Plus clairement, si votre projet comporte 5 ETP, on vérifiera chaque année que vous occupez toujours ces 5 ETP. Votre subvention sera ajustée si ce n'est pas le cas. Une tolérance de 10% de variation sera toutefois d'application.

En principe au plus tard pour le 15 novembre, les employeur-e-s devraient recevoir une estimation de leur subvention et de l'affectation des projets aux différentes politiques fonctionnelles. Quant au transfert vers les ministres fonctionnel-le-s à proprement parler, les ministres des prochains gouvernements vont déposer des projets de décrets (ou d'arrêtés) pour leurs compétences. Cela permettra d'adopter une base légale pour la future réception des budgets ex-APE. Il faudra ensuite discuter compétence par compétence de la manière d'intégrer ces emplois ex-APE.

A noter que la CESSOC a développé un tableur de simulation APE et mis à jour sur base de ces « avancées ». Ce tableur peut vous être transmis sur simple demande à m'adresser (damien.revers@reseau-idee.be).

Si l'on peut se réjouir des avancées obtenues depuis les textes précédents, reste que le dispositif sera un peu moins avantageux que celui qui s'appliquera jusqu'en fin 2019.

Est-ce que vous arrivez à trouver l'équilibre entre le fond, l'expertise, et la forme, à savoir la communication ?

Tout à fait. Le choix d'aller vers plus de com', tout le monde le salue aujourd'hui : il y a des résultats concrets, que ce soit sur le site internet, sur les réseaux sociaux, en animation, etc. On

gagne tout doucement en notoriété sans perdre en crédibilité, car le cœur du projet de l'asbl reste le même. Quand l'équipe sait mieux où elle va, forcément, la perception qu'en a l'extérieur ne peut qu'être meilleure.

Propos recueillis par Karima Mettioui et Christophe Dubois

ÉPINGLE POUR VOUS

1001ideespourmacommune : l'ErE au service des communes !

De fin août à mi-octobre, nous avons lancé la campagne #1001ideespourmacommune. Objectif ? Nous voulions à la fois attirer l'attention sur l'ErE, diffuser des idées concrètes, parfois très simples à mettre en place par les (futur.e.s) élu.e.s, et surtout donner envie à ces derniers de collaborer avec les professionnels de l'éducation à l'environnement.

Merci à vous tous d'avoir contribué au succès de cette campagne ! Les résultats sur Facebook sont très bons !

18 messages ont été diffusés essentiellement sur notre page Facebook et sur Twitter, tout en renvoyant vers le site www.reseau-idee.be/communes. Pour profiter de la force virale des réseaux sociaux. Et les résultats d'audience sont là : en moyenne 3000 personnes touchées par slogan... Le premier slogan - « *investir dans les animations d'ErE dans les écoles* » - a même obtenu à lui seul une audience de près de 20.000 vues, principalement auprès de personnes qui ne nous connaissaient pas encore ! Parmi eux, notons aussi quelques candidat.e.s, la "cible" prioritairement visée par cette campagne. Good !

Il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin ! Nous vous invitons à poursuivre la diffusion en vue des nouveaux conseils communaux en leur proposant la compilation de la vingtaine de slogans diffusés durant la campagne. Toutes les infos se trouvent sur www.reseau-idee.be/communes

Contactez-moi : marie.bogaerts@reseau-idee.be !



Municipalisme, un mouvement inspirant pour notre secteur ?

Et si la construction d'un monde meilleur devait d'abord passer par les municipalités plutôt que par les États-nations ? Et si ces changements sociaux étaient décidés par les habitant.e.s ? Des habitant.e.s dont l'important ancrage au territoire leur donnerait toute la force et la mesure de leur implication politique. C'est l'utopie concrète portée par le municipalisme.

Au lendemain des élections communales et de notre campagne #1001ideespourmacommune, nous nous sommes demandés en quoi les communes - et leurs habitants - pouvaient être porteuses de changement global. C'est l'idée portée par le municipalisme.

Le « municipalisme » est un mouvement citoyen en pleine émergence dans le monde. Il s'est constitué autour de diverses expériences locales et concrètes de « démocratie à la base », c'est-à-dire une démocratie allant de « bas en haut », par opposition à nos démocraties représentatives. Il s'agit pour les habitant.e.s, les associations ou les personnes fréquentant régulièrement un territoire de (re)prendre le pouvoir sur leur vie et leur ville en se réappropriant celles-ci. La ville devient un commun à partager, tant dans ses aspects sociaux, économiques et politiques qu'en termes de territoire physique. C'est une véritable prise du pouvoir par les habitant.e.s.

Si l'ancrage local est très important et structure véritablement le mouvement, il s'inscrit et s'articule aussi à l'échelle globale. C'est dans cette logique qu'ont été organisés des sommets internationaux sur le municipalisme, sous le nom de *fearless cities*. Le dernier a eu lieu à Bruxelles, en septembre dernier. L'occasion rêvée pour les activistes locaux d'ouvrir une dynamique de travail en réseau.

Pour Durand Falco¹, la prise de pouvoir citoyenne des municipalités peut apporter des changements sociaux capables de renverser le système dans son ensemble et, ainsi, changer le monde. Son enthousiasme est toutefois considéré par certains, notamment Alain Faure², comme *prisonnier d'une lecture idéologique* réduisant considérablement la complexité politique et institutionnelle des villes. Entre la théorie et la pratique, il y aurait un fameux écart.

Certes, il se peut que parmi les discours, il puisse y avoir de l'idéologie enveloppée d'un emballage théorique très puissant ! Cependant, au vu de certaines expériences municipalistes concrètes et actuelles - dont Madrid, Barcelonne, la ville de Jackson aux États-Unis, la ville de Rojava en Syrie, la ville de Gand, etc. - l'épreuve du réel est plutôt réussie.

Prenons l'exemple des premières mesures politiques observées suite à la prise de pouvoir en 2015 des municipalités espagnoles

par les mouvements citoyens. De belles avancées ont été réalisées, entre autres, en ce qui concerne la radicalisation de la démocratie via notamment l'élaboration d'un contrat social avec les habitants, la parité homme-femme en politique, l'affirmation forte de la citoyenneté des migrants, etc.³ Par ailleurs, même lorsque les citoyens ne prennent pas le pouvoir, les pouvoirs locaux peuvent prendre à bras le corps les enjeux globaux, face à des pouvoirs centraux défaillants. Par exemple, suite à la sortie de Trump de l'accord de Paris pour le climat, plusieurs États américains ont décidé de s'opposer à la politique fédérale et de participer à l'effort climatique.



L'un des enjeux des municipalités est de pouvoir changer en profondeur la société malgré leur subordination aux pouvoirs et juridictions (supra) étatiques, qui leur ôte de nombreuses compétences institutionnelles indispensables pour pouvoir réformer la ville de manière démocratique.

Pour contrer cela, Durand Falco suggère de « *tendre vers une dynamique de décentralisation du pouvoir vers les petites échelles* ». Ce souhait de décentralisation du pouvoir étatique croissant ne fait pas l'unanimité. En effet, l'affaiblissement des États associé au phénomène de métropolisation profiterait surtout aux mégapoles qui, dans le grand jeu de la gouvernance mondiale, risquent bien d'être dominées par l'oligarchie économique. Pour beaucoup, c'est justement l'absence de gouvernance globale, notamment en matière d'environnement, qui laisse le champ libre aux multinationales pour exercer leur pouvoir



Deux nouvelles administratrices !

L'Assemblée extraordinaire du 20 septembre - dont vous trouverez le PV et autres documents utiles sur la page www.reseau-idee.be/ag - a permis l'élection de deux nouvelles administratrices ! Bienvenue à elles !

Isabelle Lamfalussy de la Société Royale Forestière de Belgique

Sara Peeters de l'institut d'Eco-Pédagogie.

Pour connaître la composition complète du CA : www.reseau-idee.be/presentation

